



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 3 AVRIL 2018**



**PROCES VERBAL N°4**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 3 AVRIL 2018

à Sainte-Verge – Salle Alcide d'Orbigny

Date de la convocation : 28 MARS 2018

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **55**

Présents : **45**

Excusés avec procuration : **6**

Absents : **4**

Votants : **51**

#### Secrétaire de la séance : M. Gilles MEUNIER

**Présents** : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, GIRET, PINEAU, BLOT, CHARRE, HOUTEKINS et Mme ARDRIT - Délégués : MM. GREGOIRE, SAUVETRE, ROCHARD S, BAPTISTE, MEUNIER, BIGOT, Mmes BONNIN, RENAULT, BABIN, BERTHELOT, MM. MORICEAU Cl, BREMAND, PETIT, COLLOT, BOULORD, Mmes GRANGER, RIVEAULT, MM. FUSEAU, NERBUSSON, DUGAS, FERJOU, FOUCHEREAU, COCHARD, DUMEIGE, MORIN, Mmes CUABOS, HEMERYCK-DONZEL et MEZOUAR - Suppléants : Mmes TIREL, RAT et M. MINGRET.

**Excusés avec procuration** : Mmes ENON, RANDOULET, ROUX, MM. ROCHARD Ch, CHARPENTIER et DUMONT qui avaient respectivement donné procuration à MM. GREGOIRE, COCHARD, BONNEAU, ROCHARD S, Mmes RENAULT et HEMERYCK-DONZEL.

**Absents** : MM. DUHEM, SINTIVE, EPIARD et Mme SUAREZ.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Il remercie les élus de Sainte-Verge.

Il donne lecture des procurations et procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 6 février 2018.

Il donne lecture des procurations et annonce les dates des prochaines réunions.

## **I – PÔLE DIRECTION GENERALE**

### **1) – Administration Générale (AG) :**

2018-04-03-AG01 – Représentation de la Communauté de Communes du Thouarsais au sein du Syndicat Mixte fermé pour l'organisation d'un Office Public d'Aménagement et de Construction Nord Deux-Sèvres.

### **3) – Ressources Financières (RF) :**

2018-04-03-RF01 – Budget Principal – Approbation du compte de gestion – Exercice 2017.

2018-04-03-RF02 – Budget Principal – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017.

2018-04-03-RF03 – Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2017.

2018-04-03-RF04 – Budget Principal – Budget Primitif – Exercice 2018.

2018-04-03-RF05 – Budget Principal – Adoption des taux de fiscalité mixte pour l'année 2018.

2018-04-03-RF06 – Budget Annexe Chauffage collectif - Approbation du compte de gestion – Exercice 2017.

2018-04-03-RF07 - Budget Annexe Chauffage collectif - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017.

2018-04-03-RF08 - Budget Annexe Chauffage collectif - Budget Primitif – Exercice 2018.

2018-04-03-RF09 – Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Approbation du compte de gestion – Exercice 2017.

2018-04-03-RF10 - Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017.

2018-04-03-RF11 - Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Affectation du résultat de l'exercice 2017.

2018-04-03-RF12 - Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Budget Primitif – Exercice 2018.

2018-04-03-RF13 - Budget Annexe Espace Artistique - Approbation du compte de gestion – Exercice 2017.

2018-04-03-RF14 - Budget Annexe Espace Artistique - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017.

2018-04-03-RF15 - Budget Annexe Espace Artistique - Affectation du résultat de l'exercice 2017.

2018-04-03-RF16 - Budget Annexe Espace Artistique - Budget Primitif – Exercice 2018.

2018-04-03-RF17 - Budget Annexe des Transports - Approbation du compte de gestion – Exercice 2017.

2018-04-03-RF18 - Budget Annexe des Transports - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017.

2018-04-03-RF19 - Budget Annexe des Transports - Budget Primitif – Exercice 2018.

2018-04-03-RF20 – Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Approbation du compte de gestion – Exercice 2017.

2018-04-03-RF21 – Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017. VB -

2018-04-03-RF22 – Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Budget Primitif – Exercice 2018.

2018-04-03-RF23 – Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Approbation du compte de gestion – Exercice 2017.

2018-04-03-RF24 – Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017.

2018-04-03-RF25 – Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Budget Primitif – Exercice 2018.

2018-04-03-RF26 – Budget Annexe Zones Economiques - Approbation du compte de gestion – Exercice 2017.

2018-04-03-RF27 – Budget Annexe Zones Economiques - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017.

2018-04-03-RF28 – Budget Annexe Zones Economiques - Budget Primitif – Exercice 2018.

2018-04-03-RF29 – Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier - Approbation du compte de gestion – Exercice 2017.

2018-04-03-RF30 – Budget Annexe Centre d’Hébergement Le Châtelier - Vote du Compte Administratif de l’exercice 2017.

2018-04-03-RF31 – Budget Annexe Centre d’Hébergement Le Châtelier - Budget Primitif – Exercice 2018.

2018-04-03-RF32 – Motivation pour la subvention apportée au Budget Annexe Centre d’Hébergement Le Châtelier – Année 2018.

2018-04-03-RF33 - Budget SPIC des Adillons - Approbation du compte de gestion – Exercice 2017.

2018-04-03-RF34 - Budget SPIC des Adillons - Vote du Compte Administratif de l’exercice 2017.

2018-04-03-RF35 - Budget SPIC des Adillons - Budget Primitif – Exercice 2018.

2018-04-03-RF36 - Motivation pour la subvention apportée au Budget SPIC des Adillons – Année 2018.

## **II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES**

### **4) – Promotion Culturelle (PC) :**

2018-04-03-PC01 – Convention de partenariat DEMOS entre la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et la Communauté de Communes du Thouarsais.

## **III - PÔLE SPORTS – EDUCATION ET JEUNESSE**

### **1) – Sports (S) :**

2018-04-03-S01 – Stade omnisports – Rénovation de la piste d’athlétisme – Passation de marché.

## **IV - PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES**

### **1) – Services Techniques intercommunaux (ST) :**

2018-04-03-ST01 – Travaux d’aménagement de la voirie Sainte Gemme / Adillons – Passation de marché.

### **3) – Déchets Ménagers (DM) :**

2018-04-03-DM01 – Engagement de la Communauté de Communes du Thouarsais dans la création d’un centre de tri interdépartemental pour les déchets ménagers issus des collectes sélectives.

2018-04-03-DM02 – Achat d’un terrain jouxtant la déchèterie de Louzy – Prise en charge d’une attestation immobilière par la Communauté de Communes du Thouarsais.

## **V – PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

### **1) – Aménagement du Territoire et planification (AT) :**

2018-04-03-AT01 – Modification de la composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) anciennement Commission Locale de l’Aire de mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine (CLAVAP) de Thouars et désignation des élus communautaires membres de la CLSPR.

2018-04-03-AT02 - Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bouillé-Loretz - Bilan de la concertation et approbation de la modification.

**I.1.2018-04-03-AG01 - ADMINISTRATION GENERALE - REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE FERME POUR L'ORGANISATION D'UN OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION NORD DEUX-SEVRES.**

**Rapporteur : Bernard PAINEAU, Président**

Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2018 actant la transformation du syndicat intercommunal pour l'Organisation d'Habitat Nord Deux-Sèvres en un syndicat mixte fermé,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.5214-21 du CGCT, les communes d'Argenton l'Église, Bouillé-Loretz, Brion près Thouet, Coulonges Thouarsais, Mauzé Thouarsais, Oiron, Pas de Jeu, Saint Jean de Thouars, Saint Martin de Sanzay, Saint Varent, Thouars et Val en Vignes, qui sont membres de la Communauté de Communes du Thouarsais, sont représentées au sein du syndicat intercommunal pour l'organisation d'un Office Public d'Aménagement et de Construction Nord Deux-Sèvres par cette dernière pour les compétences qu'elle exerce,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.5711-3 du CGCT, la Communauté de Communes du Thouarsais est représentée par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les 12 communes avant la substitution,

Il est demandé de désigner les représentants de la Communauté de Communes du Thouarsais au sein du nouveau syndicat mixte, soit 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants.

Il est proposé au Conseil Communautaire la représentation suivante :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Louis-Marie GREGOIRE	Isabelle MENUAULT
Sylvie ENON	Chantal TIREL
Pierre SAUVÊTRE	Gérard CHAIGNEAU
Thierry DECHEREUX	Nadine KIMBOROWICZ
Sébastien ROCHARD	Marie-José RAT
Bernard PAINEAU	Valérie GUIDAL
Yves CHARPENTIER	Nathalie RIVEAULT
Christine RENAULT	Jocelyne CUABOS
Christiane BABIN	Marie-Claude MEZOUAR
Marvline GELEE	Daniel FOUCHEREAU
André BEVILLE	Patrice HOUTEKINS
Sylvaine BERTHELOT	Laura SUAREZ
Gérard BOULORD	Elisabeth HEMERYCK DONZEL
Pierre RAMBAULT	Julia RANDOULET
Christophe FUSEAU	Sylvain SINTIVE
Patrice PINEAU	Christian MILLE
Emmanuel CHARRE	Michel DORET
Lucette ROUX	Jean-Jacques PETIT
Philippe COCHARD	Marc NERBUSSON
Eric DUMEIGE	Jean-Jacques JOLY
Alain DUMONT	Sylviane GRANGER
Gilles MORIN	Philippe EPIARD
Jean GIRET	Alain BLOT
Claude FERJOU	Luc-Jean DUGAS

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : André BEVILLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 "Organisation et Ressources" du 26 mars 2018 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget Principal arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 080 210,13
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 534 697,79	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 364 888,60	0,00
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	91 681,54
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 340 219,19	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 082 767,07	90 507,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 666 476,99	0,00
66 - CHARGES FINANCIERES	332 219,01	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 187,25	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	1 713 870,16
73 - IMPOTS ET TAXES	0,00	13 243 499,50
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	3 963 625,92
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	587 077,56
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	89 460,62
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 326 455,90</b>	<b>20 859 932,43</b>

INVESTISSEMENT			
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 189 912,79	0,00
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 507,00	1 082 767,07
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	4 795 397,40
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	180 000,00	2 136 870,68
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 842 792,36	754 612,00
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	475 515,61	0,00
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	367 716,80	0,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	998 521,44	0,00
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	2 527 906,17	0,00
27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	4 783,50
45	- OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 274,26	34 360,84
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>9 775 146,43</b>	<b>8 908 791,49</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>		<b>27 101 602,33</b>	<b>29 768 723,92</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>1 325 230,38</b>	<b>1 825 391,00</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>28 426 832,71</b>	<b>31 594 114,92</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2018-04-03-RF03 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2017 par le budget principal est de **3 533 476,53 €**.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent 2017 de la façon suivante :

- 335 844,32 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068)
- 3 197 632,21 € au 002 de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté).

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF04 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 6 mars 2018,

Vu l'avis de la Commission 1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2018 entendu ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du Budget Principal (joint en annexe), arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
<b>Libellé dépenses</b>	<b>23 189 327,00</b>	<b>Libellé recette</b>	<b>23 189 327,00</b>
<b><u>Écritures réelles</u></b>	<b><u>17 504 323,32</u></b>	<b><u>Écritures réelles</u></b>	<b><u>19 817 149,79</u></b>
011 – Charges à caractère général	3 064 327,00	013 – Atténuation de charges	40 000,00
012 – Charges de personnel	6 896 464,00	70 – Produits des services	1 873 835,00
014 – Atténuations de produits	3 450 000,00	73 – Impôts et taxes	13 244 890,00
65 – Autres charges de gestion courante	3 670 640,00	74 – Dotations et participations	3 987 832,00
66 – Charges financières	317 335,00	75 – Autres produits de gestion courante	670 592,79
67 – Charges exceptionnelles	20 000,00	76 – Produits financiers	0,00
022 – Dépenses imprévues	85 557,32	77 – Produits exceptionnels	0,00
<b><u>Écritures d'ordre</u></b>	<b><u>5 685 003,68</u></b>	<b><u>Écritures d'ordre</u></b>	<b><u>174 545,00</u></b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 319 040,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	174 545,00
023 – Virement à la section d'investissement	4 365 963,68		
<b><u>002 – Déficit antérieur reporté</u></b>		<b><u>002 – Excédent antérieur reporté</u></b>	<b><u>3 197 632,21</u></b>

INVESTISSEMENT	DÉPENSES TOTALES (dont restes à réaliser)	INVESTISSEMENT	RECETTES TOTALES (dont restes à réaliser)
<b>Libellé dépenses</b>	<b>10 166 002,00</b>	<b>Libellé recettes</b>	<b>10 166 002,00</b>
<b><u>Écritures réelles</u></b>	<b><u>9 025 102,06</u></b>	<b><u>Écritures réelles</u></b>	<b><u>4 380 998,32</u></b>
16 – Rembt d'emprunt	1 634 612,00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 452 144,32
Opérations d'équipement	1 063 496,58	13 – subventions d'investissement	2 142 816,00
20 – immobilisations incorporelles	257 747,66	16 – Emprunts et dettes assimilés	454 612,00
204 – Subventions d'équipement versées	1 526 787,18	Opérations d'équipement	
21 – Immobilisations corporelles	2 593 823,26	458 – Opération sous mandat	
23 – Immobilisations en cours	745 830,38	204 – Subventions d'équipement	321 426,00
27 – Autres immobilisations financières	1 122 805,00	27 – Autres immobilisations financières	10 000,00
020 – Dépenses imprévues	80 000,00		
<b><u>Écritures d'ordre</u></b>	<b><u>274 545,00</u></b>	<b><u>Écritures d'ordre</u></b>	<b><u>5 785 003,68</u></b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	174 545,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 319 040,00
041 – Opérations patrimoniales	100 000,00	041 – Opérations patrimoniales	100 000,00
		021 – Vt de la section de fonctionnement	4 365 963,68
<b><u>001 – Déficit antérieur reporté</u></b>	<b><u>866 354,94</u></b>	<b><u>001 – Excédent antérieur reporté</u></b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 355 329,00</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 355 329,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à la majorité (4 voix contre et 2 abstentions).**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à la majorité (4 voix contre et 2 abstentions).**



**I.3.2018-04-03-RF05 - RESSOURCES FINANCIÈRES - BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DES TAUX DE FISCALITE MIXTE POUR L'ANNÉE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi de Finances 2018,

Considérant que les collectivités ont la possibilité de voter un taux pour la seule part CFE, le taux de CVAE, quant à lui étant voté au niveau national,

Considérant que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour les propriétés bâties et non bâties est fixée à 1,2 % en 2018,

Considérant que la réserve de taux pour la CFE est de 0,37,

Vu l'avis de la commission n°1 « Organisation et ressources » du 26 mars 2018 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les taux pour l'année 2018, comme suit :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Taxe d'habitation	11,58 %	11,93 %
Taxe foncière propriétés bâties	1,24 %	1,28 %
Taxe foncière propriétés non bâties	6,17 %	6,36 %
CFE (utilisation de la réserve de taux)	26,48 %	26,88 %

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à la majorité (10 voix contre).**

**I.3.2018-04-03-RF06 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF07 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 26 mars 2018 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Chauffage Collectif, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	4 689,77
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	188 945,00	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 577,44	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 355,98	28 998,67
66 - CHARGES FINANCIERES	2 211,21	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	176 041,77
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	27 061,76
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>238 089,63</b>	<b>236 791,97</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	674,47
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 998,67	42 355,98
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 980,08	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 602,90	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>42 581,65</b>	<b>43 030,45</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>280 671,28</b>	<b>279 822,42</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2018-04-03-RF08 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 6 Mars 2018,

Vu l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2018 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2017 et du projet de budget de l'exercice 2018 tels qu'ils se présentent comme suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Réalisé au 31.12.2017</b>		<b>Résultats repris au Budget 2018</b>
	<b>Dépenses</b>	42 581,65	
<b>Déficit antérieur reporté</b>	<b>42 581,65</b>		<b>RESULTAT NET</b>
<b>Recettes</b>	42 355,98		<b>448,80</b>
<b>Excédent ant. Reporté</b>	674,47		
	<b>43 030,45</b>		

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	238 089,63	
	<b>Déficit antérieur reporté</b>		
		<b>238 089,63</b>	
	<b>Excédent ant. reporté</b>	4 689,77	<b>RESULTAT NET</b>
	<b>Recettes</b>	232 102,20	<b>-1 297,66</b>
	<b>236 791,97</b>		

### **I - SECTION D'INVESTISSEMENT TTC**

	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
13912 - REGIONS	25 388,42	25 389,00
13913 - DEPARTEMENTS	3 610,25	3 611,00
<b>TOTAL : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>28 998,67</b>	<b>29 000,00</b>
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	6 980,08	11 448,80
<b>TOTAL : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>6 980,08</b>	<b>11 448,80</b>
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	6 602,90	2 800,00
<b>TOTAL : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>6 602,90</b>	<b>2 800,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>42 581,65</b>	<b>43 248,80</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
<b>001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	674,47	448,80
<b>TOTAL : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>674,47</b>	<b>448,80</b>
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
28138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	42 355,98	42 800,00
<b>TOTAL : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>42 355,98</b>	<b>42 800,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>43 030,45</b>	<b>43 248,80</b>

### **II - SECTION DE FONCTIONNEMENT TTC**

	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
<b>002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	1 297,66
<b>TOTAL : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>1 297,66</b>
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	1 229,13	1 000,00
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	3 911,30	4 500,00
60621 - COMBUSTIBLES	151 954,38	150 000,00
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	541,26	1 000,00
61521 - TERRAINS	97,67	100,00
615221 - BATIMENTS PUBLICS	7 841,01	8 000,00
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	2 567,36	3 000,00
6156 - MAINTENANCE	12 470,12	13 000,00
6161 - MULTIRISQUES	115,40	200,00
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	248,80	0,00
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	455,34	455,60
62878 - A D'AUTRES ORGANISMES	7 114,23	8 000,00
63512 - TAXES FONCIERES	399,00	400,00
<b>TOTAL : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>188 945,00</b>	<b>189 655,60</b>

<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		
6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	2 070,00	0,00
6217 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	2 507,44	6 300,00
<b>TOTAL : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>4 577,44</b>	<b>6 300,00</b>
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
6811 - DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	42 355,98	42 800,00
<b>TOTAL : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>42 355,98</b>	<b>42 800,00</b>
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		
658 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	0,00	10,00
<b>TOTAL : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>		
66111 - INTERETS REGLES A ECHEANCE	2 241,08	2 106,00
66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-29,87	-24,26
<b>TOTAL : 66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 211,21</b>	<b>2 081,74</b>
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	100,00
<b>TOTAL : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>238 089,63</b>	<b>242 245,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
<b>002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 689,77	0,00
<b>TOTAL : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 689,77</b>	<b>0,00</b>
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
777 - QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	28 998,67	29 000,00
<b>TOTAL : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>28 998,67</b>	<b>29 000,00</b>
<b>70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>		
7018 - AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	174 317,86	195 000,00
70875 - PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	1 723,91	0,00
<b>TOTAL : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>	<b>176 041,77</b>	<b>195 000,00</b>
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
7552 - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	27 061,76	18 245,00
<b>TOTAL : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>27 061,76</b>	<b>18 245,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>236 791,97</b>	<b>242 245,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Chauffage Collectif, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	43 248,80 €	43 248,80 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	242 245,00 €	242 245,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>285 493,80 €</b>	<b>285 493,80 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF09 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE LOCATION DE BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF10 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE LOCATION DE BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 Mars 2018 entendu ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Location de Bureaux 5 rue Anne Desrays, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	130 754,14
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	299,00	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,22	0,00
66 - CHARGES FINANCIERES	811,28	0,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	63 167,92
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 110,50</b>	<b>193 922,06</b>
INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	9 258,68	0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	9 258,68
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 645,35	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 250,57	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>28 154,60</b>	<b>9 258,68</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>29 265,10</b>	<b>203 180,74</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2018-04-03-RF11 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE LOCATION DE BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2017 par le budget annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays est de **192 811,56 €**.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent 2017 de la façon suivante :

- 18 895,92 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068),
- 173 915,64 € au 002 de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté).

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF12 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE LOCATION DE BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 6 mars 2018,

VU l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et ressources » du 26 mars 2018 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2017 et du projet de budget de l'exercice 2018 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2017		Résultats repris au Budget 2018
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	18 895,92
Déficit Antérieur		9 258,68	
		28 154,60	
Recettes		9 258,68	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Excédent antérieur	9 258,68	192 811,56
	Dépenses	1 110,50	
		1 110,50	
	Recettes	63 167,92	
	Excédent antérieur	130 754,14	
		193 922,06	

**I – SECTION D'INVESTISSEMENT**

	CA 2017	BP 2018
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
<b>001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	9 258,68	18 895,92
<b>TOTAL : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 258,68</b>	<b>18 895,92</b>

<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>		
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	9 645,35	10 048,08
<b>TOTAL : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>9 645,35</b>	<b>10 048,08</b>
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2132 - IMMEUBLES DE RAPPORT	9 250,57	0,00
<b>TOTAL : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>9 250,57</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>28 154,60</b>	<b>28 944,00</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
<b>021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
021 - VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	10 048,08
<b>TOTAL : 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>10 048,08</b>
<b>10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	9 258,68	18 895,92
<b>TOTAL : 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>9 258,68</b>	<b>18 895,92</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 258,68</b>	<b>28 944,00</b>

## **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
6162 - ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	299,00	0,00
<b>TOTAL : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>299,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	10 048,08
<b>TOTAL : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>10 048,08</b>
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		
6522 - REVERS. EXCEDENT BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	0,00	143 447,56
658 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	0,22	0,00
<b>TOTAL : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,22</b>	<b>143 447,56</b>
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>		
66111 - INTERETS REGLES A ECHEANCE	821,20	420,00
66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-9,92	0,00
<b>TOTAL : 66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>811,28</b>	<b>420,00</b>
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		20 000,00
<b>TOTAL : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>20 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 110,50</b>	<b>173 915,64</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
<b>002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	130 754,14	173 915,64
<b>TOTAL : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>130 754,14</b>	<b>173 915,64</b>
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	63 167,92	0,00
<b>TOTAL : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>63 167,92</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>193 922,06</b>	<b>173 915,64</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Location de Bureaux 5 rue Anne Desrays, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	28 944,00 €	28 944,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	173 915,64 €	173 915,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>202 859,64 €</b>	<b>202 859,64 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF13 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF14 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12), Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 Mars 2018 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de l'Espace Artistique arrêté comme suit :

<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	33,25
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	257,53	0,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2 168,00



TOTAL FONCTIONNEMENT		257,53	2 201,25
INVESTISSEMENT			
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	643,00	0,00
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	643,00
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	643,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		1 286,00	643,00
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>1 543,53</b>	<b>2 844,25</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2018-04-03-RF15 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2017 par le Budget Annexe Espace Artistique est de **1 943,72 €**.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent 2017 de la façon suivante :

- 1 943,72 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068).

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF16 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 6 mars 2018,

Vu l'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2018 entendu ;

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2017 et du projet de budget de l'exercice 2018 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2017		Résultats repris au Budget 2018
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	643,00
	Déficit antérieur	643,00	
		1 286,00	
	Recettes	643,00	
		643,00	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	257,53	<b>1 943,72</b>
		257,53	
	Recettes	2 168,00	
	Excédent antérieur	33,25	

2 201,25

**I – SECTION D'INVESTISSEMENT TTC**

	CA 2017	BP 2018
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
<b>001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>TOTAL : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>643,00</b>	<b>643,00</b>
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>		
16878 - AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	643,00	6 794,72
<b>TOTAL : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>643,00</b>	<b>6 794,72</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 286,00</b>	<b>7 437,72</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
<b>021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Total : 02 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>5 494,00</b>
<b>10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	643,00	1 943,72
<b>Total : 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>643,00</b>	<b>1 943,72</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>643,00</b>	<b>7 437,72</b>

**II – SECTION DE FONCTIONNEMENT TTC**

	CA 2017	BP 2018
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	33,25	831,00
6156 - MAINTENANCE	141,30	85,00
6161 - MULTIRISQUES	82,98	84,00
<b>TOTAL : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>257,53</b>	<b>1 000,00</b>
<b>023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Total : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>5 494,00</b>
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		
658 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	0,00	10,00
<b>TOTAL : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>257,53</b>	<b>6 504,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
<b>002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	33,25	0,00
<b>TOTAL : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33,25</b>	<b>0,00</b>
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	2 168,00	6 504,00
<b>TOTAL : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>2 168,00</b>	<b>6 504,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 201,25</b>	<b>6 504,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Espace Artistique arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	7 437,72 €	7 437,72 €

<b>FONCTIONNEMENT</b>	6 504,00 €	6 504,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 941,72 €</b>	<b>13 941,72 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF17 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF18 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),  
Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 Mars 2018 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe des Transports arrêté comme suit :

<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	8 471,57	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 621,85	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	94 069,49	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 076,89	1 583,75
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	34 242,69
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	97 500,00

77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	457,03
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		136 239,80	133 783,47
INVESTISSEMENT			
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	35 529,79
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 583,75	19 076,89
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		1 583,75	54 606,68
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>137 823,55</b>	<b>188 390,15</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2018-04-03-RF19 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 6 mars 2018,

L'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2018 entendu ;

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2017 et du projet de budget de l'exercice 2018 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2017		Résultats repris au Budget 2018
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	1 583,75
	Déficit Antérieur		
		1 583,75	53 022,93
	Recettes	19 076,89	
	Excédent antérieur	35 529,79	
		54 606,68	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	127 768,23	
	Déficit Antérieur	8 471,57	
		136 239,80	-2 456,33
	Recettes	133 783,47	
	Excédent antérieur		
		133 783,47	

**I - SECTION D'INVESTISSEMENT TTC**

	CA 2017	BP 2018
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
13912 - REGIONS	1 131,25	1 131,50
13913 - DEPARTEMENTS	452,50	452,50
<b>TOTAL : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>1 583,75</b>	<b>1 584,00</b>
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	72 715,93

<b>TOTAL : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>72 715,93</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 583,75</b>	<b>74 299,93</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
<b>001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>		
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	35 529,79	53 022,93
<b>TOTAL : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>35 529,79</b>	<b>53 022,93</b>
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
28182 - MATERIEL DE TRANSPORT	17 389,70	19 077,00
28188 - AUTRES	1 687,19	2 200,00
<b>TOTAL : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>19 076,89</b>	<b>21 277,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>54 606,68</b>	<b>74 299,93</b>

## **II - SECTION DE FONCTIONNEMENT TTC**

	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
<b>002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>		
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	8 471,57	2 456,33
<b>TOTAL : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 471,57</b>	<b>2 456,33</b>
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
6063 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 918,18	1 800,00
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	199,61	200,67
6066 - CARBURANTS	6 000,40	6 200,00
611 - SOUS-TRAITANCE GENERALE	207,03	0,00
61551 - MATERIEL ROULANT	1 840,45	1 853,00
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	666,88	1 250,00
6161 - MULTIRISQUES	1 607,64	1 608,00
6225 - INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	218,64	219,00
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	326,45	0,00
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	0,00	670,00
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	80,00	50,00
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	87,47	10,00
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 175,24	1 100,00
6287 - REMBOURSEMENTS DE FRAIS	293,86	0,00
63514 - TAXES SUR LES VEHICULES DES STES	0,00	320,00
<b>TOTAL : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>14 621,85</b>	<b>15 280,67</b>
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		
6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	20 065,50	27 302,47
6218 - AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	30,56	0,00
6332 - COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	227,49	231,96
6336 - COTISATIONS CNFPT ET DE CGFPT	852,85	881,45
6411 - SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	45 214,55	47 293,25
6413 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 104,02	802,40
6414 - INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	3 564,35	4 000,00
6415 - SUPPLEMENT FAMILIAL	26,76	27,48
6451 - COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	7 686,53	7 909,78
6452 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	0,00	1 112,68
6453 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	14 193,77	14 868,53
6454 - COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	9,31	0,00

6474 - VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	423,62	430,00
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	125,36	90,00
648 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	544,82	0,00
<b>TOTAL : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>94 069,49</b>	<b>104 950,00</b>
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
6811 - DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	19 076,89	21 277,00
<b>TOTAL : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>19 076,89</b>	<b>21 277,00</b>
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	200,00
<b>Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>136 239,80</b>	<b>144 164,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
777 - QUOTE PART SUBV. D'INVEST.VIREE AU RESULTAT DE L'E	1 583,75	1 584,00
<b>TOTAL : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>1 583,75</b>	<b>1 584,00</b>
<b>70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>		
7061 - TRANSPORT DE VOYAGEUR	8 275,87	8 300,00
7084 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	25 966,82	27 730,00
<b>TOTAL : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>	<b>34 242,69</b>	<b>36 030,00</b>
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		
7475 - GRP DE COLLECTIVITES ET COLLEC A STATUT PARTICULIE	97 500,00	106 550,00
<b>TOTAL : 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>97 500,00</b>	<b>106 550,00</b>
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
778 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	457,03	0,00
<b>TOTAL : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>457,03</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>133 783,47</b>	<b>144 164,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe des Transports arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	74 299,93 €	74 299,93 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	144 164,00 €	144 164,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>218 463,93 €</b>	<b>218 463,93 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF20 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF21 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 Mars 2018 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de l'Espace Bar du Moulin de Crevant arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	8,48
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 305,03	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 208,48	0,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	16 505,03
TOTAL FONCTIONNEMENT	16 513,51	16 513,51
INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	7 785,62
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	15 208,48
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	22 994,10
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>16 513,51</b>	<b>39 507,61</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2018-04-03-RF22 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 6 Mars 2018,

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2018 entendu ;  
 Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2017 et du projet de budget de l'exercice 2018 tels qu'ils se présentent comme suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Réalisé au 31.12.2017		Résultats repris au Budget 2018
	Dépenses	0,00	22 994,10
	0,00		
Recettes	15 208,48		
Excédent Antérieur	7 785,62		
	22 994,10		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	16 513,51	0,00
		16 513,51	
	Recettes	16 505,03	
	Excédent antérieur	8,48	
	16 513,51		

	CA 2017	BP 2018
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	0,00	200,52
6156 - MAINTENANCE	98,34	100,00
6161 - MULTIRISQUES	47,69	50,00
63512 - TAXES FONCIERES	1 159,00	1 200,00
<b>TOTAL : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 305,03</b>	<b>1 550,52</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
6811 - DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	15 208,48	15 208,48
<b>TOTAL : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>15 208,48</b>	<b>15 208,48</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 513,51</b>	<b>16 759,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
<b>002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	8,48	0,00
<b>TOTAL : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8,48</b>	<b>0,00</b>
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
7552 - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	16 504,35	16 759,00
758 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,68	0,00
<b>TOTAL : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>16 505,03</b>	<b>16 759,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 513,51</b>	<b>16 759,00</b>

	CA 2017	BP 2018
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		
2313 - CONSTRUCTIONS	0,00	38 202,58
<b>TOTAL : 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>0,00</b>	<b>38 202,58</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>38 202,58</b>



<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
<b>001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 785,62	22 994,10
<b>TOTAL : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 785,62</b>	<b>22 994,10</b>
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
28031 - FRAIS D'ETUDES	40,00	0,00
28132 - IMMEUBLES DE RAPPORT	15 168,48	15 208,48
<b>TOTAL : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>15 208,48</b>	<b>15 208,48</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>22 994,10</b>	<b>38 202,58</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Espace Bar Moulin de Crevant, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	38 202,58	38 202,58
<b>FONCTIONNEMENT</b>	16 759,00	16 759,00
<b>TOTAL</b>	<b>54 961,58</b>	<b>54 961,58</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF23 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF24 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 26 Mars 2018 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	173 729,44	-
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 802,41	-
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	106 994,22	19 651,63
66 - CHARGES FINANCIERES	10 927,16	-
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 439,40	-
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	-	3 337,68
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	131 997,12
76 - PRODUITS FINANCIERS	-	28,06
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>314 892,63</b>	<b>155 014,49</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-	773 337,28
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 651,63	106 994,22
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	47 640,58	8 197,65
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	23 412,38	-
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>90 704,59</b>	<b>888 529,15</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>5 326,13</b>	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>410 923,35</b>	<b>1 043 543,64</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2018-04-03-RF25 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 6 mars 2018,

L'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2018 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2017 et du projet de budget de l'exercice 2018 tels qu'ils se présentent comme suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Réalisé au 31.12.2017		Résultats repris au Budget 2018
	Dépenses	90 704,59	<b>Résultat brut 797 824,56</b>
		<b>Report dépenses 5 326,13</b>	
Recettes	115 191,87		
Excédent antérieur	773 337,28		

		888 529,15	Résultat net <b>792 498,43</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	141 163,19	-159 878,14
	Déficit antérieur	173 729,44	
		314 892,63	
	Recettes	155 014,49	
		155 014,49	

	AR ARGENTON		AR GARE		AR LAITERIE		AR LUCHE		AR SEILLEREAU	
	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	32 347,67	47 338,74	26 593,02	35 719,47	48 592,55	26 841,90	26 642,45		-6 184,63	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 381,13	1 020,00	1 257,95	1 300,00	4 446,62	4 600,00	0,00		1 949,85	2 500,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 621,00	7 625,70	9 788,02	10 141,35	11 975,94	8 392,91	15 737,66	15 737,66	8 760,39	8 760,39
66 - CHARGES FINANCIERES	2 657,22	2 441,63	474,75	328,53	337,81	224,18			1 576,42	1 335,95
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 439,40				0,00					
TOTAL DEPENSES	59 451,12	20 067,33	38 113,74	47 489,35	65 352,92	40 058,99	42 380,11	15 737,66	6 102,03	12 596,34
RECETTES										
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT							0,00	8 952,00	0,00	13 408,28
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			1 614,77	1 614,77	1 377,20	1 377,20	6 785,71	6 785,71		
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & V	1 011,00	1 020,00	0,00						1 875,68	
75 - LOYERS	12 084,32	8 644,00	779,50	782,00			44 546,40		16 623,63	16 677,00
75 - SUBVENTION D'EQUILIBRE										
76 - PRODUITS FINANCIERS	28,06									
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00				0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAL RECETTES	13 123,38	9 664,00	2 394,27	2 396,77	38 511,02	1 377,20	51 332,11	15 737,71	18 499,31	30 085,28
	-46 327,74	-10 403,33	-35 719,47	-45 092,58	-26 841,90	-38 681,79	8 952,00	0,05	12 397,28	17 488,94
DEPENSES										
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT									36 041,07	34 388,86
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			1 614,77	1 614,77	1 377,20	1 377,20	6 785,71	6 785,71		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 212,15	10 435,90	3 886,33	4 032,53	3 020,20	3 133,82			7 108,18	7 392,50
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0,00		0,00					
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS							0,00			
TOTAL DEPENSES	10 212,15	10 435,90	5 501,10	5 647,30	4 397,40	4 511,02	6 785,71	6 785,71	43 149,25	41 781,36
RECETTES										
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	17 172,14	24 585,69	20 282,16	32 766,73	22 458,83	30 037,37	23 016,29	31 968,24		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 621,00	7 625,70	9 788,02	10 141,35	11 975,94	8 392,91	15 737,66	15 737,66	8 760,39	8 760,39
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES										
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	8 197,65	8 231,00					0,00	
TOTAL RECETTES	18 793,14	32 211,39	38 267,83	51 139,08	34 434,77	38 430,28	38 753,95	47 705,90	8 760,39	8 760,39
	24 585,69	31 775,49	32 766,73	45 491,78	30 037,37	33 919,26	31 968,24	40 920,15	-34 388,86	-33 020,91

	AR STEGEMME		ATELIERS RELAIS VENDUS + BOULANGERIE		PEP.ENTREP		TOTAL	
	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	41 307,59	63 591,21	4 430,79	8 747,10			173 729,44	159 878,14
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 915,42	3 000,00	5 851,44				19 802,41	12 420,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 106,51	43 683,94					106 994,22	104 341,95
66 - CHARGES FINANCIERES	5 880,96	5 486,01					10 927,16	9 816,30
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00						3 439,40	0,00
TOTAL DEPENSES	93 210,48	115 761,16	10 282,23	8 747,10	0,00	0,00	314 892,63	286 456,39
RECETTES								
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT							0,00	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 873,95	9 873,95	0,00				19 651,63	19 651,63
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	451,00						3 337,68	1 020,00
75 - LOYERS	19 294,32	19 200,00					48 781,77	45 303,00
75 - SUBVENTION D'EQUILIBRE			1 535,13				83 215,35	49 251,96
76 - PRODUITS FINANCIERS							28,06	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS							0,00	171 229,80
TOTAL RECETTES	29 619,27	29 073,95	1 535,13	0,00	0,00	0,00	155 014,49	286 456,39
	-63 591,21	-86 687,21	-8 747,10	-8 747,10	0,00	0,00	-159 878,14	0,00
DEPENSES								
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	12 982,54	3 163,70						
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 873,95	9 873,95					19 651,63	19 651,63
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	23 413,72	23 807,19					47 640,58	48 801,94
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		20 326,13					0,00	20 326,13
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS					23 412,38	2 257 420,00	23 412,38	2 257 420,00
TOTAL DEPENSES	46 270,21	57 170,97			23 412,38	23 412,38	90 704,59	2 346 199,70
RECETTES								
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			739 431,47	739 431,47		-23 412,38	773 337,28	797 824,56
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 106,51	43 683,94	0,00				106 994,22	104 341,95
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00				0,00	535 802,19	8 197,65	544 033,19
TOTAL RECETTES	43 106,51	43 683,94	739 431,47	739 431,47	0,00	1 412 389,81	888 529,15	2 346 199,70
	-3 163,70	-13 487,03	739 431,47	739 431,47	-23 412,38	1 388 977,43	797 824,56	0,00

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Immobilier d'entreprises arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>286 456,39</b>	<b>286 456,39</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 346 199,70</b>	<b>2 346 199,70</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 632 656,09</b>	<b>2 632 656,09</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF26 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**2011.3.2018-04-03-RF27 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 26 Mars 2018 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Zones Économiques arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 530,19	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	840 108,33	844 638,48
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,04

TOTAL FONCTIONNEMENT		844 638,52	844 638,52
INVESTISSEMENT			
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	110 794,68	0,00
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	844 638,48	840 108,33
TOTAL INVESTISSEMENT		955 433,16	840 108,33
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>1 800 071,68</b>	<b>1 684 746,85</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2018-04-03-RF28 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - BUDGET PRIMITIF 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 6 mars 2018,

Vu l'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2018 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2017 et du projet de budget de l'exercice 2018 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2017		Résultats repris au Budget 2018
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	844 638,48
Déficit antérieur		110 794,68	
		955 433,16	
Recettes		840 108,33	
		840 108,33	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	844 638,52	0,00
		844 638,52	
	Recettes	844 638,52	
	Excédent antérieur	844 638,52	

	TALENCIA 2		TALENCIA		ZE STE GEMME		ZE MAUZE	
	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>								
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 100 000,00	2 608,09	2 000,00	436,00	3 000,00		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	168 043,78	168 043,78	329 321,07	331 929,12	174 301,25	236 212,25	36 618,37	36 618,37
<b>TOTAL DEPENSES</b>	168 043,78	1 268 043,78	331 929,16	333 929,12	174 737,25	239 212,25	36 618,37	36 618,37
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>								
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	168 043,78	1 268 043,78	331 929,12	333 929,12	174 737,25	177 737,25	36 618,37	36 618,37
70 - VENTE DE TERRAINS						25 690,00		
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			0,04			35 785,00		
<b>TOTAL RECETTES</b>	168 043,78	1 268 043,78	331 929,16	333 929,12	174 737,25	239 212,25	36 618,37	36 618,37
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>								
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	150 074,78	150 074,78			19 717,53	20 153,53		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	168 043,78	1 268 043,78	331 929,12	333 929,12	174 737,25	177 737,25	36 618,37	36 618,37
<b>TOTAL DEPENSES</b>	318 118,56	1 418 118,56	331 929,12	333 929,12	194 454,78	197 890,78	36 618,37	36 618,37
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>								
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			18 756,97	16 148,92			3 275,73	3 275,73
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	168 043,78	168 043,78	329 321,07	331 929,12	174 301,25	236 212,25	36 618,37	36 618,37
16 - EMPRUNTS ET DETTES		1 122 804,83						
<b>TOTAL RECETTES</b>	168 043,78	1 290 848,61	348 078,04	348 078,04	174 301,25	236 212,25	39 894,10	39 894,10



	ZE STE RADEGONDE		ZE RIBLAIRE		TOTAL	
	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>						
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			1 486,10	1 000,00	4 530,19	1 106 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 859,19	1 859,19	129 964,67	168 495,77	840 108,33	943 158,48
<b>TOTAL DEPENSES</b>	1 859,19	1 859,19	131 450,77	169 495,77	844 638,52	2 049 158,48
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>						
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 859,19	1 859,19	131 450,77	132 450,77	844 638,48	1 950 638,48
70 - VENTE DE TERRAINS						25 690,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				37 045,00	0,04	72 830,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	1 859,19	1 859,19	131 450,77	169 495,77	844 638,52	2 049 158,48
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>						
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT					110 794,68	115 324,83
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 859,19	1 859,19	131 450,77	132 450,77	844 638,48	1 950 638,48
<b>TOTAL DEPENSES</b>	1 859,19	1 859,19	131 450,77	132 450,77	955 433,16	2 065 963,31
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>						
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			36 964,93	35 478,83		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 859,19	1 859,19	129 964,67	168 495,77	840 108,33	943 158,48
16 - EMPRUNTS ET DETTES					0,00	1 122 804,83
<b>TOTAL RECETTES</b>	1 859,19	1 859,19	166 929,60	203 974,60	840 108,33	2 065 963,31

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Zones Economiques arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 049 158,48</b>	<b>2 049 158,48</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 065 963,31</b>	<b>2 065 963,31</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 115 121,79</b>	<b>4 115 121,79</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF29 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE CENTRE D'HEBERGEMENT LE CHÂTELIER - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF30 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE CENTRE D'HEBERGEMENT LE CHÂTELIER - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12), Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 Mars 2018 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Centre Hébergement Le Châtelier arrêté comme suit :

<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	4 555,80
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	114 594,76	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	94 996,75	0,00

042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 052,82	12 348,86
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,85	0,00
66	- CHARGES FINANCIERES	16 729,45	0,00
70	- PRODUITS DE SERVICES	0,00	158 925,99
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	3 001,68
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	110 547,30
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>289 379,63</b>	<b>289 379,63</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	4 262,61
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 348,86	63 052,82
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	28 447,00	28 447,00
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	148 049,25	97 000,00
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 200,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>192 045,11</b>	<b>192 762,43</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>481 424,74</b>	<b>482 142,06</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à la majorité (1 voix contre).**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2018-04-03-RF31 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE CENTRE D'HEBERGEMENT LE CHÂTELIER – BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 6 mars 2018,

Vu l'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2018 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2017 et du projet de budget de l'exercice 2018 tels qu'ils se présentent comme suit :

	<b>Réalisé au 31.12.2017</b>	<b>Résultats re- pris au budget 2018</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>717,32</b>
	<b>Déficit Antérieur</b>	
	<b>Recettes</b>	
	<b>Excédent antérieur</b>	
	<b>192 045,11</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>0,00</b>
	<b>Déficit Antérieur</b>	
	<b>Recettes</b>	
	<b>Excédent antérieur</b>	
	<b>289 379,63</b>	
	<b>289 379,63</b>	
	<b>284 823,83</b>	
	<b>4 555,80</b>	
	<b>289 379,63</b>	

## I - SECTION D'INVESTISSEMENT

	CA 2017	BP 2018
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 489,92	1 490,00
13912 - REGIONS	10 858,94	10 859,00
<b>TOTAL : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>12 348,86</b>	<b>12 349,00</b>
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>		
1641 - EMPRUNTS EN EURO	22 602,25	23 672,00
16449 - OPERATIONS AFFERENTES A L'OPT. DE TIRAGE SUR LIGNE	125 447,00	97 000,00
<b>TOTAL : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>148 049,25</b>	<b>120 672,00</b>
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
2051 - CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	3 200,00	0,00
<b>TOTAL : 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 200,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2184 - MOBILIER	0,00	2 003,00
2188 - AUTRES	0,00	7 100,00
<b>TOTAL : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>9 103,00</b>
<b>041 - REMBOURSEMENT DE CREDIT REVOLVING</b>		
<b>16449 - OPERATIONS AFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE</b>	<b>28 447,00</b>	<b>18 120,32</b>
<b>TOTAL : 041 - REMBOURSEMENT CREDIT REVOLVING</b>	<b>28 447,00</b>	<b>18 120,32</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>192 045,11</b>	<b>160 244,32</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
<b>001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>		
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	4 262,61	717,32
<b>TOTAL : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 262,61</b>	<b>717,32</b>
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
28051 - AMORTISSEMENT LOGICIELS	0,00	1 600,45
28121 - TERRAINS NUS	231,47	231,47
28125 - TERRAINS BATIS	21,14	21,14
28128 - AUTRES TERRAINS	2 582,09	2 582,09
28131 - BATIMENTS	6 664,27	6 664,27
28135 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	49 729,62	49 087,82
28153 - INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	332,56	332,56
28183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	777,36	0,00
28184 - MOBILIER	796,67	527,09
28188 - AUTRES	1 917,64	1 480,11
<b>TOTAL : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>63 052,82</b>	<b>62 527,00</b>
<b>041 - REMBOURSEMENT DE CREDIT REVOLVING</b>		
<b>16449 - OPERATIONS AFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE</b>	<b>28 447,00</b>	<b>18 120,32</b>
<b>TOTAL : 041 - REMBOURSEMENT CREDIT REVOLVING</b>	<b>28 447,00</b>	<b>18 120,32</b>
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>		

16449 - OPERATIONS AFFERENTES A L'OPT. DE TIRAGE SUR LIGNE	97 000,00	78 879,68
<b>TOTAL : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>97 000,00</b>	<b>78 879,68</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>192 762,43</b>	<b>160 244,32</b>

## **II - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
60610 - ELECTRICITÉ	4 674,00	6 000,00
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	742,63	1 400,00
60613 - GAZ	9 701,76	10 000,00
6063 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	5 716,98	2 400,00
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0,86	650,00
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 485,40	7 782,48
607 - ACHATS DE MARCHANDISES	96,66	21 000,00
611 - SOUS-TRAITANCE GENERALE	27 298,16	40 000,00
61521 - BATIMENTS PUBLICS	22 428,73	10 311,00
61528 - AUTRES	7 428,86	0,00
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	516,78	0,00
6156 - MAINTENANCE	5 872,21	5 500,00
6168 - AUTRES	709,12	750,00
617 - ETUDES ET RECHERCHES	174,00	0,00
618 - DIVERS	872,00	2 000,00
6228 - DIVERS	68,03	0,00
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	1 709,33	1 450,00
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 102,79	2 500,00
6256 - MISSIONS	138,45	0,00
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	80,84	100,00
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 108,77	1 300,00
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	0,00	225,00
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 644,40	13 000,00
6288 - AUTRES	3 610,00	3 615,00
63512 - TAXES FONCIERES	4 138,00	4 330,00
6358 - AUTRES DROITS	276,00	276,00
637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	0,00	75,00
<b>TOTAL : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>114 594,76</b>	<b>134 664,48</b>
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		
6332 - COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	337,00	415,60
6336 - COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	926,64	1 032,46
6411 - SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	64 969,57	84 523,14
6413 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 565,83	2 130,13
6414 - INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	0,00	136,38
6451 - COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	20 335,02	25 065,19
6453 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 831,66	3 466,59
6454 - COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	3 879,75	4 670,51
6474 - VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	25,00	860,00
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	126,28	180,00

<b>TOTAL : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>94 996,75</b>	<b>122 480,00</b>
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
6811 - DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	63 052,82	62 527,00
<b>TOTAL : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>63 052,82</b>	<b>62 527,00</b>
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		
6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5,85	0,00
658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,00	10,00
<b>TOTAL : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>5,85</b>	<b>10,00</b>
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>		
66111 - INTERETS REGLES A L'ECHANCE	16 753,20	15 685,00
66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-23,75	-24,89
<b>TOTAL : 66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>16 729,45</b>	<b>15 660,11</b>
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00	3 549,52
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	124,89
<b>TOTAL : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>3 674,41</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>289 379,63</b>	<b>339 016,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
<b>002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>		
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	4 555,80	0,00
<b>TOTAL : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 555,80</b>	<b>0,00</b>
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
777 - QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	12 348,86	12 349,00
<b>TOTAL : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>12 348,86</b>	<b>12 349,00</b>
<b>70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>		
706 - PRESTATIONS DE SERVICES	137 392,46	195 000,00
7084 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	20 933,53	22 273,00
7087 - REMBOURSEMENTS DE FRAIS	600,00	600,00
<b>TOTAL : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>	<b>158 925,99</b>	<b>217 873,00</b>
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
752 - REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES	3 000,00	3 000,00
7588 - AUTRES	1,68	0,00
<b>TOTAL : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>3 001,68</b>	<b>3 000,00</b>
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
774 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	110 526,75	105 794,00
778 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	20,55	0,00
<b>TOTAL : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>110 547,30</b>	<b>105 794,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>289 379,63</b>	<b>339 016,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	160 244,32 €	160 244,32 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	339 016,00 €	339 016,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>499 260,32 €</b>	<b>499 260,32 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à la majorité (1 voix contre).**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à la majorité (1 voix contre).**

**I.3.2018-04-03-RF32 - RESSOURCES FINANCIÈRES – MOTIVATION POUR LA SUBVENTION APPORTÉE AU BUDGET ANNEXE CENTRE D'HÉBERGEMENT LE CHÂTELIER - ANNÉE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les subventions apportées à un Service Public à caractère Industriel ou Commercial (SPIC) doivent être motivées ;

CONSIDERANT que le budget annexe « Centre d'Hébergement Le Châtelier » est un SPIC,

VU le BP 2018 qui prévoit le versement d'une subvention de 105 776 € au budget annexe « Centre d'Hébergement Le Châtelier » ;

Il convient donc de motiver cette subvention et d'en définir les modalités de versement.

Il est rappelé, tout d'abord, que ce site a été réhabilité au début des années 2000, dans le but d'accueillir des écoles «en classes vertes», période à laquelle ce type de dispositif se développait beaucoup. L'objectif était aussi de valoriser un site qui bénéficie d'un espace naturel sensible à proximité. Depuis, le dispositif des classes vertes et son financement sont en perte de vitesse, la structure a donc dû s'orienter vers un autre public (centre de loisirs, séjours adaptés pour personnes à mobilité réduite, ...). Cette adaptation a ainsi nécessité en 2009-2010 de lourds investissements.

En conséquence les investissements de départ qui tendaient à valoriser le patrimoine bâti et naturel du site et les investissements de 2009-2010 liés à l'adaptation du site au nouveau public accueilli pèsent de manière importante dans le calcul du coût de revient d'une nuitée.

De plus, les tarifs pratiqués tiennent compte du public accueilli et des prix de marché. Une augmentation excessive des tarifs qui permettrait d'équilibrer le budget risquerait ainsi de faire chuter la fréquentation du centre d'hébergement.

L'augmentation de la fréquentation nécessite donc la mise en place de moyens supplémentaires (humains, communication), la diversification du public accueilli et la remise en état de certaines chambres. Cette démarche a commencé en 2016 et s'est ressentie partiellement dans la fréquentation du site. En effet, malgré les efforts entrepris par la collectivité et les services, l'objectif d'atteindre l'équilibre, au moins en exploitation, semble difficilement réalisable. C'est pourquoi, la mise en gérance ou la vente du site sont envisagées en 2018.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant maximum de **105 776 €** au budget annexe « Centre d'Hébergement Le Châtelier» pour l'année 2018, compte tenu des raisons citées précédemment ;
- de verser cette subvention en une seule fois à la fin de l'exercice budgétaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF33 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET SPIC DES ADILLONS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF34 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET SPIC DES ADILLONS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 "Organisation et ressources" du 26 Mars 2018 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe SPIC des Adillons, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	10 291,50	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 435,33	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	29 704,50	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 610,37	23 214,62
66 - CHARGES FINANCIERES	4 238,33	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	40 546,03
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	15 317,95
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	36 201,43
TOTAL FONCTIONNEMENT	115 280,03	115 280,03
INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	3 224,96
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 214,62	43 610,37
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	20 120,68	0,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 050,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	44 385,30	46 835,33
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>159 665,33</b>	<b>162 115,36</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à la majorité (1 voix contre).**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2018-04-03-RF35 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET SPIC DES ADILLONS - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 6 mars 2018,

Vu l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et ressources » du 26 mars 2018 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2017 et du projet de budget de l'exercice 2018 tels qu'ils se présentent comme suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Réalisé au 31.12.2017		Résultats repris au Budget 2018
	Dépenses	44 385,30	<b>2 450,03</b>
Recettes	43 610,37		
Excédent antérieur	3 224,96		
	46 835,33		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	104 988,53	<b>0,00</b>
	Déficit antérieur reporté	10 291,50	
		115 280,03	
	Recettes	115 280,03	
	115 280,03		

#### **I - SECTION D'INVESTISSEMENT**

	CA 2017	BP 2018
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	5 216,35	5 216,77
13912 - REGIONS	7 097,71	7 097,71
13913 - DEPARTEMENTS	5 900,56	2 233,52
13918 - AUTRES	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>23 214,62</b>	<b>19 548,00</b>
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>		
1641 - EMPRUNTS EN EURO	15 980,18	16 515,00
1687 - AUTRES DETTES	4 140,50	5 223,03
<b>TOTAL : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>20 120,68</b>	<b>21 738,03</b>
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
2051 - CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	1 050,00	0,00
<b>TOTAL : 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 050,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
21731 - BATIMENTS	0,00	4 000,00
2188 - AUTRES	0,00	1 300,00
<b>TOTAL : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>5 300,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>44 385,30</b>	<b>46 586,03</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
<b>001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>		
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 224,96	2 450,03
<b>TOTAL : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 224,96</b>	<b>2 450,03</b>

<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
28051 - AMORTISSEMENT LOGICIELS	0,00	528,65
281731 - BATIMENTS	37 061,93	37 058,93
28184 - MOBILIER	3 805,96	3 805,96
28188 - AUTRES	2 742,48	2 742,46
<b>TOTAL : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>43 610,37</b>	<b>44 136,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>46 835,33</b>	<b>46 586,03</b>

## **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
<b>002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>		
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	10 291,50	0,00
<b>TOTAL : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 291,50</b>	<b>0,00</b>
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	1 140,45	1 200,00
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	8 988,68	10 000,00
6063 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	2 342,87	8 000,00
60632 - FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS	2 425,89	0,00
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	76,21	200,00
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	297,10	300,00
611 - SOUS-TRAITANCE GENERALE	1 979,98	0,00
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	238,80	250,00
61521 - BATIMENTS PUBLICS	1 319,92	2 200,00
61528 - AUTRES	490,60	0,00
61551 - MATERIEL ROULANT	415,20	450,00
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	318,20	200,00
6156 - MAINTENANCE	395,00	700,00
6161 - MULTIRISQUES	348,21	400,00
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	1 795,83	1 800,00
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0,00	200,00
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	13,67	20,00
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 760,19	1 601,00
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3,13	90,00
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00	380,00
6288 - AUTRES	2 006,40	2 010,00
63512 - TAXES FONCIERES	30,00	50,00
6358 - AUTRES DROITS	1 049,00	1 050,00
<b>TOTAL : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>27 435,33</b>	<b>31 101,00</b>
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		
6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	20 933,53	0,00
6332 - COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	30,00	78,99
6336 - COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	112,97	206,49
6411 - SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	5 652,20	17 948,31
6413 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	0,00	240,10
6414 - INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	450,50	136,38
6415 - SUPPLEMENT FAMILIAL	11,17	0,00

6451 - COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	1 844,81	4 763,21
6453 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	256,11	663,53
6454 - COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	388,21	1 018,99
6474 - VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	0,00	96,00
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	25,00	63,00
<b>TOTAL : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>29 704,50</b>	<b>25 215,00</b>
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
6811 - DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	43 610,37	44 136,00
<b>TOTAL : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>43 610,37</b>	<b>44 136,00</b>
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>		
66111 - INTERETS REGLES A L'ECHANCE	4 241,10	3 975,00
66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-2,77	-9,00
<b>TOTAL : 66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>4 238,33</b>	<b>3 966,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>115 280,03</b>	<b>104 418,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
777 - QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	23 214,62	19 548,00
<b>TOTAL : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>23 214,62</b>	<b>19 548,00</b>
<b>70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>		
706 - PRESTATIONS DE SERVICES	40 546,03	35 000,00
<b>TOTAL : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>	<b>40 546,03</b>	<b>35 000,00</b>
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
752 - REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES	15 316,67	0,00
7588 - AUTRES	1,28	0,00
<b>TOTAL : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>15 317,95</b>	<b>0,00</b>
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
774 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	36 201,43	49 870,00
<b>TOTAL : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>36 201,43</b>	<b>49 870,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>115 280,03</b>	<b>104 418,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du Budget SPIC des Adillons arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	46 586,03 €	46 586,03 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	104 418,00 €	104 418,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>151 004,03 €</b>	<b>151 004,03 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2018-04-03-RF36 - RESSOURCES FINANCIERES – MOTIVATION POUR LA SUBVENTION APPORTEE AU BUDGET SPIC DES ADILLONS - ANNEE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les subventions apportées à un Service Public à caractère Industriel ou Commercial (SPIC) doivent être motivées ;

CONSIDERANT que les activités « Adillons Vacances » appartiennent à la catégorie juridique des SPIC ;  
VU le budget primitif 2018 qui prévoit le versement d'une subvention de 49 870 € au budget SPIC des Adillons ;  
Il convient donc de motiver cette subvention et d'en définir les modalités de versement.

Il est rappelé tout d'abord que la construction du camping « Adillons vacances » a été réalisée par la Communauté de Communes du Saint-Varentais qui avait pour objectif de créer une dynamique autour de la base de loisirs de Luché-Thouarsais déjà existante. La faisabilité du projet reposait sur l'apport d'une contribution financière de la communauté de communes au moins égale aux annuités d'emprunt (30 000 €). Dès l'origine une subvention a donc permis d'équilibrer le budget.

De plus les tarifs appliqués au sein de la structure « Adillons Vacances » correspondent au prix du marché ; une augmentation excessive de ceux-ci risquerait de faire, *a contrario*, chuter la fréquentation.

En 2017, grâce notamment à la création d'un centre d'accueil et d'orientation, la fréquentation du site s'est améliorée, permettant ainsi d'arriver à un quasi équilibre du site hors frais de structure (emprunt).

En 2018, la fréquentation devrait diminuer, l'année 2017 étant exceptionnellement haute, la subvention devrait donc augmenter.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant maximum de **49 870 €** au budget SPIC des Adillons pour l'année 2018, au regard des éléments justificatifs évoqués ci-dessus ;
- de verser cette subvention en une seule fois à la fin de l'exercice budgétaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

#### **II.4.2018-04-03-PC01 – PROMOTION CULTURELLE – CONVENTION DE PARTENARIAT DEMOS ENTRE LA CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS.**

Code nomenclature FAST : 8.9

**Rapporteur : Jean GIRET**

Projet ambitieux et innovant, lancé en 2010 et piloté au niveau national par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, le dispositif DEMOS rassemble une trentaine d'orchestres en France. Il est porté et coordonné sur le Thouarsais par le Conservatoire du Thouarsais/Pôle Culture, en partenariat avec les communes d'accueil et les structures socioculturelles du territoire.

L'objet de la présente convention est de constituer un orchestre DÉMOS dans le Thouarsais et de permettre ainsi à plus de 100 enfants de bénéficier du dispositif. La création d'un orchestre DEMOS sur le Thouarsais représente une opportunité et un enjeu fort d'ouverture et d'accès à la culture dans le contexte rural et social de notre territoire. Aussi vise-t-il à faciliter l'accès des plus jeunes à l'éducation artistique et culturelle et à démocratiser la pratique musicale, en décentralisant son apprentissage au plus près des familles. Ce projet s'appuie sur une pédagogie spécifique et un partenariat étroit avec les structures éducatives, sociales et les communes.

La présente convention définit les conditions dans lesquelles la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, Ars Nova et le Conservatoire de Musiques et de Danses/Pôle Culture de la Communauté de Communes du Thouarsais collaborent à la mise en œuvre du Projet DÉMOS sur le Thouarsais à compter d'avril 2018 jusqu'en 2021.

Le budget prévisionnel total du projet est évalué à **783 079 € TTC**.

Les missions et responsabilités de la Philharmonie de Paris, d'Ars Nova et du Conservatoire/Pôle Culture sont décrites dans la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Dans le cadre de ce partenariat, le Conservatoire/Pôle Culture de la CCT assurera la coordination territoriale du projet. Le directeur du Conservatoire assurera la fonction de chef de projet territorial.

Ars Nova sera l'employeur du chef de l'orchestre DEMOS, Jean-Michaël Lavoie, par ailleurs directeur et chef d'orchestre de l'ensemble Ars Nova.

Ars Nova facturera les prestations du chef d'orchestre à la Communauté de Communes du Thouarsais qui percevra l'ensemble des financements du dispositif DEMOS.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider la convention de partenariat DEMOS, jointe en annexe,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches et à signer toutes pièces nécessaires.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**III.1.2018-04-03-S01 - SPORTS - STADE OMNISPORTS - RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME - PASSATION DE MARCHE.**

Code nomenclature FAST : 1.1

**Rapporteur : André BEVILLE**

Le présent marché a pour objet de réaliser des travaux de rénovation de la piste d'athlétisme située au stade omnisports intercommunal à Thouars.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, mais une proposition doit être faite obligatoirement pour les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes :

- PSE n°1 : Réalisation de l'arrosage du terrain engazonné,
- PSE n°2 : Couleur de la piste différente,
- PSE n°3 : Fourniture de petits matériels sportifs,
- PSE n°4 : Démolition du court de tennis et du mur de frappe (nouvelle position de la cage de lancers).

Le marché a été estimé comme suit :

<b>Estimation</b>	<b>Montant HT en €</b>	<b>Montant TTC en €</b>
Marché de base	857 000.00	1 028 400.00
PSE 1	32 000.00	38 400.00
PSE 2	44 000.00	52 800.00
PSE 3	15 000.00	18 000.00
PSE 4	10 000.00	12 000.00

Le marché a été lancé le 12 février 2018 par l'envoi d'un avis de publicité la Nouvelle République (papier et Web) et la mise en ligne du DCE sur le site <https://www.marches-securises.fr>. La date de remise des offres était fixée au 2 mars 2018 à 12h.

Au vu de l'enveloppe prévisionnelle, de l'analyse des offres, des préconisations du maître d'œuvre et de l'avis favorable de la Commission thématique du 19 mars 2018, le pouvoir adjudicateur a attribué le marché à l'entreprise PIGEON TPLA de Rénazé (53) comme suit :

<b>Travaux retenus</b>	<b>Montant HT en €</b>	<b>Montant TTC en €</b>
Marché de base	798 809,05	958 570,86
PSE 1	35 979,19	43 175,03
PSE 3	16 650,00	19 980,00
PSE 4	2 500,00	3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>853 938,24</b>	<b>1 024 725,89</b>

Il est précisé que les crédits seront inscrits au Budget Principal, pour l'exercice 2018.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président faisant fonction pour signer les contrats relatifs au marché cité ci-dessus ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**IV.1.2018-04-03-ST01 - SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE SAINTE-GEMME / BASE DE LOISIRS ADILLONS A LUCHE-THOUARSAIS - PASSATION DE MARCHE.**

Code nomenclature FAST : 1.1

**Rapporteur : Norbert BONNEAU**

Le présent marché a pour objet de réaliser des travaux d'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire Sainte-Gemme / Base de Loisirs Adillons à Luché-Thouarsais.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché est composé d'un lot unique, estimé à 306 495.25 € HT, soit 367 794.30 € TTC

Le marché a été lancé le 15 février 2018 par l'envoi d'un avis de publicité la Nouvelle République (papier et Web) et la mise en ligne du DCE sur le site <https://www.marches-securises.fr>. La date de remise des offres était fixée au 8 mars 2018 à 12h.

Au vu de l'enveloppe prévisionnelle, de l'analyse des offres, des préconisations du maître d'œuvre et de l'avis favorable de la Commission thématique du 23 mars 2018, le pouvoir adjudicateur a attribué le marché à l'entreprise COLAS d'Airvault pour un montant HT de 262 917.05 €, soit 315 500.46 € TTC.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au Budget Principal, pour l'exercice 2018.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président faisant fonction pour signer les contrats relatifs au marché cité ci-dessus ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**IV.3.2018-04-03-DM01 - DÉCHETS MÉNAGERS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS DANS LA CREATION D'UN CENTRE DE TRI INTERDEPARTEMENTAL POUR LES DECHETS MENAGERS ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES.**

**Rapporteur : Alain BLOT**

Dans un contexte national de généralisation du tri de tous les emballages en plastique à l'horizon 2022, des collectivités des Deux-Sèvres, du sud du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique se sont rapprochées pour mener une réflexion commune sur l'avenir du tri des emballages et du papier sur leurs territoires. Une étude territoriale prospective, financée par l'ADEME, a ainsi été réalisée.

Cette étude, menée par le cabinet GIRUS, montre la pertinence de construire un nouvel outil public situé entre Bressuire et Cholet.

Cette solution présente les avantages suivants :

- Des estimations de coûts de tri concordants avec les valeurs constatées sur d'autres territoires et avantageuses pour l'ensemble des parties prenantes ,
- Des coûts de tri différenciés selon la nature des flux à trier qui laissent la liberté à chaque collectivité, de choisir ses modalités de collecte et de tri ;
- Une mutualisation des coûts de transfert et de transport qui permet à chaque collectivité de bénéficier d'un tarif unique, quel que soit son éloignement par rapport au centre de tri ;
- Une indépendance par rapport aux outils des sociétés privées ;
- La maîtrise de la filière de tri (choix de décision appartenant aux collectivités, localisation de l'équipement à proximité immédiate ou proche de notre territoire, liberté de choix des modalités de collecte, ...);
- La préservation d'emplois dans le bassin de vie entre les opérations de transfert ou du centre de tri ;
- La possibilité de maintenir un lien fort avec les structures locales de l'insertion.

Ceci étant, au regard du périmètre à desservir par ce nouvel outil qui s'étend sur 3 départements, il convient de mettre en place une gouvernance adaptée. L'étude a permis de montrer les avantages et les inconvénients des différents montages juridiques possibles. Il en ressort que seule la création d'une Société Publique Locale (SPL) permet de répondre à tous les objectifs :

- Investissement assuré par la SPL ;
- Actionnariat totalement et exclusivement public ;
- Souplesse dans l'organisation de fonctionnement ;
- Adaptation de la représentativité pour permettre à chaque actionnaire d'être présent ;

- Relation contractuelle très simple avec les structures intercommunales actionnaires hors marché public.

Par ailleurs, la surface du territoire à desservir est telle, que la mutualisation des coûts de transfert et de transport vers le centre de tri est nécessaire afin qu'une véritable solidarité territoriale s'opère quel que soit le lieu de collecte des déchets recyclables. La SPL devra également assurer cette mission.

Pour entrer dans une phase plus opérationnelle, il convient maintenant de déterminer le périmètre exact du projet et définir plus précisément les contours de la future S.P.L. Aussi, il est demandé à chaque collectivité impliquée dans l'étude de se positionner en confirmant ou non son intérêt pour ce projet.

Considérant l'importance de se regrouper entre structures publiques pour atteindre une taille suffisante permettant d'optimiser les coûts de tri,

Considérant que la création d'un centre de tri public va permettre de diminuer la dépendance face aux opérateurs privés,

Considérant l'intérêt de mettre en place une Société Publique Locale en charge du tri, du transfert et du transport pour mener à bien un projet d'équipement public structurant pour notre territoire,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le principe de création d'un centre de tri public interdépartemental, pour le tri des déchets issus des collectes sélectives,
- de valider la participation de la Communauté de Communes du Thouarsais à la constitution d'une Société Publique Locale chargée de la mise en œuvre de ce projet,
- de mandater le Président ou son représentant afin d'effectuer l'ensemble des démarches inhérentes à ce dossier.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

#### **IV.3.2018-04-03-DM02 - DÉCHETS MÉNAGERS – ACHAT D'UN TERRAIN JOUXTANT LA DECHETERIE DE LOUZY - PRISE EN CHARGE D'UNE ATTESTATION IMMOBILIERE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS.**

**Rapporteur : Alain BLOT**

Dans le cadre du projet d'optimisation des déchèteries de la Communauté de Communes du Thouarsais, il est prévu sur les différents sites, des travaux de mise aux normes réglementaires ainsi que la mise en place d'un contrôle d'accès et l'extension des capacités de tri.

S'agissant de la déchèterie de Louzy, ces travaux impliquent de s'étendre sur une parcelle dont la Communauté de Communes n'est pas propriétaire. Il s'agit de la parcelle ZW42 de 2 221 m<sup>2</sup> qui appartient aux consorts Bichon. Ces derniers avaient fait savoir courant 2017 qu'ils étaient vendeurs au tarif d'1 € le mètre carré. Le Bureau Communautaire avait alors décidé de saisir cette opportunité d'achat et avait délibéré en ce sens en date du 11 juillet 2017 (délibération n°245-2017-07-11-DM01).

Depuis, la Communauté de Communes s'est attachée les services d'un notaire pour gérer l'ensemble des formalités afférentes à cette vente. Récemment, ce dernier a fait savoir à la collectivité qu'une attestation immobilière manquait au dossier.

Pour régulariser la situation, il est nécessaire que le vendeur fasse établir ce document facturé près de 650 €. Le consort concerné refuse de prendre en charge cette dépense relativement élevée comparativement au prix de vente. Aussi, compte tenu des besoins d'agrandissement préalablement établis, il est proposé que la Communauté de Communes prenne cette dépense à son compte.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- De valider la prise en charge du coût de l'attestation immobilière (environ **650 € TTC**) par la Communauté de Communes du Thouarsais,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

## **Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

### **V.1.2018-04-03-AT01 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (CLSPR) ANCIENNEMENT COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CLAVAP) DE THOUARS ET DESIGNATION DES ELUS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DE LA CLSPR.**

**Rapporteur : Patrice PINEAU**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 7 juin 2016, le conseil communautaire a approuvé la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de Thouars.

À l'occasion de la création de l'AVAP de Thouars, une commission locale de l'AVAP (ou CLAVAP) a été constituée par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, conformément à l'article L642-5 du code du patrimoine.

Depuis, cette AVAP est devenue SPR (Site Patrimonial Remarquable) dans le cadre de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi « CAP » votée le 7 juillet 2016 et de son décret d'application du 29 mars 2017.

Dans le cadre de la loi CAP, la CLAVAP devient automatiquement une commission locale du SPR (ou CLSPR) conformément à l'article L.631-3. Elle a pour mission le suivi permanent de l'évolution du SPR.

Cependant, la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014 désignait les membres de la CLAVAP en les citant nominativement, ce qu'il est nécessaire de corriger, ainsi qu'il convient de prendre acte de la transformation de l'ancienne CLAVAP en CLSPR.

La nouvelle CLSPR serait ainsi composée de **15 personnes avec voix délibérante** :

- 8 élus :
  - 2 élus de la Communauté de Communes du Thouarsais :
    - Patrice PINEAU
    - Michel CLAIRAND
  - 6 élus de la commune de Thouars
- 4 personnes représentants les associations et les personnalités qualifiées
  - Union des commerçants
  - Représentant du tourisme à l'échelle départementale
  - Société d'Histoire
  - Club archéologique
- 3 personnes représentant l'État
  - DRAC
  - DREAL
  - Préfet ou son représentant

Seraient aussi associées **avec voix consultative** :

- l'Architecte des Bâtiments de France
- 4 techniciens de la Maison de l'Urbanisme
- 2 techniciens de la ville de Thouars

Entendu l'exposé de M. le Président,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la nouvelle composition de la CLSPR telle que proposée ci-dessus.

## **Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

### **V.1.2018-04-03-AT02 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOUILLE LORETZ - BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION.**

**Rapporteur : Patrice PINEAU**

Le Plan Local d'urbanisme de Bouillé Loretz a été approuvé le 28 octobre 2011.

Le PLU a fait l'objet de deux recours successifs pour lesquels la commune a eu gain de cause. Durant ces recours, l'application du PLU a été prudente avec très peu de constructions neuves autorisées.



La commune a décidé ensuite de lancer un lotissement. Lors de la phase de faisabilité du lotissement, une anomalie est apparue entre le cadastre représenté sur les plans du PLU et le cadastre réel.

L'erreur repérée sur un site est finalement analysée sur l'ensemble des planches réglementaires du PLU. Le cadastre a été « zoomé » sur l'entièreté du PLU, ne permettant plus une application cohérente du PLU en modifiant la taille des parcelles et les limites parcellaires.

Ce zoom sur le cadastre provient de la phase d'élaboration avec une incohérence entre l'échelle du cadastre et l'échelle du zonage. Cela peut être qualifié comme une erreur matérielle.

La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme consiste donc à rectifier cette erreur matérielle issue de l'élaboration du PLU. La **modification simplifiée reprend donc le cadastre dans son échelle actuelle.**

Concernant la mise à disposition du public, le dossier était consultable à la Communauté de Communes à la Maison de l'urbanisme, ainsi qu'à la Mairie de Bouillé-Loretz, aux heures habituelles d'ouverture des lieux **du 15 janvier 2018 au 16 février 2018**. Un cahier de concertation a été joint au dossier afin que le public puisse y inscrire ses remarques.

Aucune remarque n'a été mise sur ces cahiers de concertation.

Le dossier a été envoyé aux personnes publiques associées pour recueillir leurs avis.

### **Le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L153-45 et suivants.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bouillé-Loretz approuvant le Plan Local d'Urbanisme en date du 28 octobre 2011.

Vu la délibération en date du 05 septembre 2017 de la Communauté de Communes du Thouarsais lançant la procédure de modification simplifiée pour le Plan local d'urbanisme de Bouillé Loretz.

Vu la délibération en date du 05 décembre 2017 fixant les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public.

Vu la mise à disposition des documents pour le public **du 15 janvier 2018 au 16 février 2018**.

Vu l'annonce légale parue dans le courrier de l'Ouest le 29 décembre 2017.

Vu l'avis favorable de la Direction des Routes et des Transports du Département des Deux Sèvres en date du 09 octobre 2017.

Vu l'avis favorable de l'agglomération du Choletais, structure juridique détentrice d'un SCoT limitrophe à la Communauté de Communes du Thouarsais en date du 07 novembre 2017.

Vu l'avis favorable de la Chambre d'agriculture des Deux Sèvres en date du 27 octobre 2017.

Vu l'avis favorable de l'Institut Régional de l'Origine et de la Qualité en date du 19 octobre 2017.

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerces et d'Industrie des Deux Sèvres en date du 05 octobre 2017.

Vu la décision de la Mission Régionale d'autorité Environnementale, en date du 08 décembre 2017, après examen au cas par cas, en application de l'article R 104-28 du code de l'Urbanisme, qui indique que la modification simplifiée n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de tirer un bilan favorable de la concertation pour la procédure de modification simplifiée vu qu'aucune remarque n'est parvenue ni à la Communauté de Communes du Thouarsais, ni à la Mairie de Bouillé-Loretz.
- d'approuver la procédure de modification simplifiée du PLU de Bouillé-Loretz

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 21 h 10.